



FICHE-CONSEIL SUR LES DEMANDES DE DÉCLARATION EN CHAMBRE

Qu'est-ce qu'une déclaration en chambre ?

Au provincial et au fédéral, lorsque les élu-es siègent au parlement, il y a chaque jour ce qu'on appelle la période des questions, durant laquelle les député-es de chaque parti sont invité-es à poser des questions au gouvernement en poste. Au tout début de cette période, les député-es ont aussi l'occasion de faire des déclarations. Ce sont de courts discours d'une minute environ qui permettent aux député-es d'informer la chambre à propos de différents sujets. Ce sont des déclarations informelles, souvent plus axées sur des événements qui ont lieu dans les circonscriptions des élu-es. Ces déclarations sont également filmées et disponibles publiquement sur les sites de diffusion des travaux parlementaires.

Les bonnes pratiques :

- Bien identifier les élu-es de votre région. Voici où trouver le nom de vos élu-es et les circonscriptions :
 - Fédéral : <https://www.noscommunes.ca/members/fr>
 - Provincial :
 - Québec : <https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html>
 - Colombie-Britannique : <https://www.leg.bc.ca/members>
 - Manitoba : <https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/MyVotingInfo>
 - Nouveau-Brunswick : <https://www.legnb.ca/fr/parlementaires/actuel>
 - Ontario : <https://www.ola.org/fr/deputes/actuels>
 - Alberta : <https://streetkey.elections.ab.ca/>
- Communiquez avec les élus provinciaux et fédéraux dès que possible ! Céduler une déclaration en chambre demande généralement un délai d'au moins une semaine, encore plus si l'assemblée ne siège pas durant les dates de l'événement et doit être faite en avance.
- Vous assurez d'être très clair dans votre demande.
- Souligner le rôle et la contribution de votre groupe scout à votre communauté avec des exemples concrets.
- Garder le message court et simple !
- Faire des suivis au besoin, notamment par téléphone.
- Être prêt à offrir un modèle de déclaration au besoin (nous pouvons vous soutenir à ce niveau, simplement nous en faire la demande !)
- Si vous recevez un retour positif, vous avez la possibilité de demander au bureau de l'élu-e de

vous faire parvenir une captation vidéo de la déclaration afin de pouvoir la partager sur votre réseau (n'oubliez pas d'identifier l'ASC !). Il est aussi habituellement assez facile d'obtenir cette vidéo soi-même en visitant le site web de diffusion de l'assemblée parlementaire concernée. N'hésitez pas à nous demander du soutien à ce niveau au besoin.

Pourquoi lancer une telle invitation ?

- Mettre les élu-es au courant de la Semaine scoute et leur faire connaître votre groupe s'il n'est pas déjà connu.
- Les inviter à prononcer un discours en chambre afin de souligner la Semaine scoute et l'apport de votre groupe scout à votre communauté. Si vous avez des événements ou des activités prévues, vous pouvez également en profiter pour l'inviter.
- Informer les élu-es du travail accompli par les bénévoles de votre groupe et l'importance du scoutisme dans votre communauté.
- Expliquer clairement aux élu-es la valeur du scoutisme.
- Établir un point de contact ou développer votre relation avec les élu-es de votre région pour que votre groupe devienne une référence en matière d'organisme jeunesse.